

N°2017-12-13

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Programme d'action et Charte de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay.
Approbation par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.**

□ **M. Richard RIVAUD, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-2° et II-4° ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-33 ;

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, instaurant la zone de protection naturelle, agricole et forestière et notamment l'article 35 ;

Vu le décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay ;

Vu le programme d'action de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay ;

Vu la charte de la ZPNAF du plateau de Saclay ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du 8 novembre 2017.

-
- La loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 a instauré la création d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) sur le plateau de Saclay, devant comprendre au moins 2 300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole.

Le périmètre a été délimité par le décret du 27 décembre 2013 sur une surface totale de 4 115 ha, dont plus de 2 400 ha d'activités agricoles. Il concerne 6 communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Ainsi, la ZPNAF constitue un des périmètres de protection élevée empêchant toute urbanisation sur les terres agricoles du Plateau. Ce périmètre figure en tant que servitude d'utilité publique et devient opposable à l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'article L.123-33 du Code de l'urbanisme instaure la création d'un programme d'actions afin de préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau de Saclay.

Elaboré par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) - en charge du développement d'un pôle scientifique et technologique d'intérêt national sur le plateau de Saclay - cet outil a été co-construit avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, dont Versailles Grand Parc. Sur la période 2016-2017, par ailleurs, le programme d'action a fait l'objet de nombreux cycles de concertation auprès des institutionnels et de la société civile.

- Afin de répondre aux enjeux forts de gouvernance sur la ZPNAF, le Préfet de Région a créé un comité de pilotage dont la présidence a été confiée à la préfecture de l'Essonne. Ce comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la ZPNAF. Ce même comité de pilotage a souhaité qu'une charte de la ZPNAF soit rédigée afin d'explicitier les dispositions légales et réglementaires relatives à cette servitude d'urbanisme.

La charte complète le programme d'action et vient répondre aux objectifs suivants qui sont :

- de partager une vision commune de la vocation de la ZPNAF,
- de définir les types d'aménagements ou d'installations qui pourraient se développer dans la ZPNAF ;
- d'organiser le processus consultatif et de suivi des projets de la ZPNAF.

Le document vient expliciter les dispositions réglementaires sur :

- le caractère et la vocation de la zone agricole en précisant les dispositions relatives aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ;
- le caractère et la vocation des zones naturelles et forestières ;
- la mise en compatibilité des PLU avec la ZPNAF ;
- la signalétique commune dans la ZPNAF ;
- les différents types de mobilités autorisées dans ce périmètre.

Ce document vient également préciser l'organisation et le suivi de la ZPNAF assurés par différentes instances déjà en place : le comité de pilotage ZPNAF, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), ainsi qu'un comité de suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

Le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc est amené à se prononcer ce jour sur l'approbation du programme d'actions et de la charte de la ZPNAF, objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le programme d'actions de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay s'étendant sur les communes Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble, membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 2) d'approuver la charte de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay s'étendant sur les communes Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble, membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la charte et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(9 abstentions de M. de Saint-Sernin, M. Bellier, M. Rottembourg,
M. Pannetier, M. Charles, Mme Pelletier-le-Barbier, M. Baud, Mme Kibler et M. Curti.)

Pour le Président,
Par délégation,


OLIVIER BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte
078-247800584-20171205-2017_12_13-DE

Numéro de l'acte : 2017_12_13
Date de décision : mardi 5 décembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Programme d'action et Charte de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay.
Approbation par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Armelle SALVADOR
Document principal : 2017-12-13 - ZPNAF.pdf

Pièces jointes :

ANNEXE 2017-12-13 - ZPNAF charte.pdf
ANNEXE 2017-12-13 - ZPNAF Programme action.PDF

Historique :

20/12/17 17:01	En cours de création	
20/12/17 17:05	En préparation	Armelle SALVADOR
21/12/17 11:10	Reçu	Armelle SALVADOR
21/12/17 11:10	En cours de transmission	
21/12/17 11:11	Transmis en Préfecture	